

REGLEMENT DU LABEL CLUB FORMATEUR U11 – PANIER D'OR et PANIER D'ARGENT – 2018/2019

ARTICLE 1 - CONCEPT

Il est proposé à tout club affilié à la Fédération Française de Basket dans le Morbihan, **volontaire** pour s'inscrire dans une démarche qualité liée à la formation des U10 et U11, d'obtenir le titre de Club Formateur U11 avec possibilité de deux niveaux de résultats : « PANIER D'OR » ou « PANIER D'ARGENT ».

ARTICLE 2 - OBJECTIFS

Mettre en valeur les clubs permettant aux jeunes de la catégorie U10 et U11, masculins et féminins, d'avoir des conditions d'entraînement optimales et un encadrement qualifié.

ARTICLE 3 – DEFINITION CLUB FORMATEUR

Un club peut-être considéré comme Formateur s'il propose à ses licenciés des actions pérennes dans le développement de la pratique du basket :

- ☞ En présentant sans réserve ses meilleurs-es joueurs-ses aux détectations et sélections départementales ;
- ☞ En encourageant et inscrivant ses entraîneurs, arbitres et dirigeants-es aux formations réservées spécifiquement à leur fonction.

ARTICLE 4 – OBTENTION DU LABEL

Un club labellisé « PANIER D'OR » ou « PANIER D'ARGENT » s'inscrit dans un objectif de formation des jeunes. Pour répondre à celui-ci, plusieurs critères seront exigés :

- 1^{er} critère : NOMBRE D'ENTRAINEMENTS POSSIBLES POUR UN U10/U11
- 2nd critère : NIVEAU DE QUALIFICATION DE L'ENTRAINEUR
- 3^{ème} critère : FORMATION DU COACH DE L'EQUIPE
- 4^{ème} critère : PARTICIPATION DES JEUNES DU CLUB A LA FETE DU MINI BASKET

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DU CLUB

Le titre Club Formateur U11 est attribué pour une année sportive et renouvelable, à L'initiative du club, en début de saison sportive via la même procédure.

Le club s'engage, pour obtenir et valider les points spécifiques correspondant aux points énoncés ci-dessous, à :

- Fournir les lieux et horaires d'entraînement.
- Fournir le nom du ou des entraîneurs des jeunes concernés.
- Fournir le nom des coaches des équipes U11 du club.
- Avertir le comité en cas d'annulation d'un entraînement.



REGLEMENT DU LABEL CLUB FORMATEUR U11 – PANIER D'OR et PANIER D'ARGENT – 2018/2019

ARTICLE 6 – CONTROLE

Le comité départemental du Morbihan s'engage à accompagner et à contrôler les clubs demandant le label.

Une visite au moins dans l'année sera effectuée sur un entraînement U11.

ARTICLE 7 – IDENTIFICATION/ DOTATIONS CD56

Tout club ayant le titre de Club Formateur U11, PANIER d'OR ou PANIER d'ARGENT sera récipiendaire lors de l'Assemblée Générale du Comité de :

- De l'oriflamme spécifique Club Formateur U11 PANIER d'OR ou Club Formateur U11 PANIER D'ARGENT pour un premier label.
- De l'affichette millésimée de l'année à apposer OBLIGATOIREMENT sur l'oriflamme.
- D'un courrier officiel attestant du titre Club Formateur U11 PANIER d'OR ou Club Formateur U11 PANIER D'ARGENT signé du Comité certifiant le caractère qualité et formateur du club pour transmettre aux collectivités locales lors des demandes de subventions (Mairie, DRJSCS, conseil général et régional) et aux sponsors.
- Pour un premier label, d'une dotation matérielle d'environ 130€ pour le label PANIER d'OR, et d'environ 80€ pour le label PANIER d'ARGENT.

Les années suivantes, un avoir de 130 € (label panier d'or) et 80€ (label d'argent) sur la facture du Comité du Morbihan de la saison suivante, en fonction du niveau du label.

ARTICLE 8 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Le label est ouvert à tout club affilié à la Fédération Française de Basket-Ball dans le Morbihan.
2. Tout club demandant le label doit avoir au moins une équipe U11 masculin ou féminin engagée en championnat mini basket.
3. Le label concerne la catégorie U11 d'un club et pas les équipes U11.

ARTICLE 9 – CANDIDATURE

Le club candidat au titre de Club Formateur U11 doit envoyer sa candidature via l'imprimé mis à sa disposition sur le site Internet du comité avant le 30 novembre 2018.

